

Tokyo, le 1^{er} janvier 2014

Procédure Campus France - CEF et Procédure consulaire de demande de Visa Etudiants en mobilité encadrée

Document à destination du public

Procédure de traitement des dossiers pour la campagne 2014-2015

1. Les étapes - L'étudiant fait les démarches :

- L'étudiant joint les pièces justificatives indiquant qu'il est étudiant en mobilité encadrée à son dossier CEF en ligne ;
- Lorsque le dossier CEF est complet, l'étudiant contacte Campus France par e-mail à l'adresse tokyo@campusfrance.org ;
- Vérification des documents par Campus France Japon ;
- Envoi d'un message, sur la messagerie de l'application Campus France - CEF, permettant de procéder au paiement des frais ;
- A réception du paiement : Campus France valide le dossier ;
- La procédure Campus France terminée, l'étudiant peut procéder à sa demande de visa :

De mai à août : dans la semaine suivant la validation du dossier, le Consulat envoie un message de notification à l'étudiant à l'adresse e-mail fournie lors de la création du compte CEF ; l'étudiant dépose son dossier de demande de visa selon les dispositions présentées dans le message. Si les dates proposées ne conviennent pas, il est possible de contacter le Service des Visas par retour de mail et indiquer ses disponibilités.

De septembre à avril : l'étudiant peut se présenter au Service des Visas pour y déposer son dossier tous les mercredis de 10h00 à 11h00, sans rendez-vous. Si toutefois cet horaire ne convient pas, l'étudiant peut prendre rendez-vous aux date et horaire de son choix sur le site de l'Ambassade de France au Japon.

2. Les étapes - L'université fait les démarches (au Japon ou en France) :

- L'université prend contact avec Campus France Japon et transmet une liste d'étudiants en mobilité dans le cadre de programmes de coopération ;
- Transmission des guides de procédure par Campus France Japon ;
- Lorsque le dossier CEF est complet : validation du dossier par Campus France Japon ;

- Envoi d'un message, sur la messagerie de l'application Campus France - CEF, permettant de procéder au paiement des frais ;
- A réception du paiement : Campus France valide le dossier ;
- La procédure Campus France terminée, l'étudiant peut procéder à sa demande de visa :

De mai à août : dans la semaine suivant la validation du dossier, le Consulat envoie un message de notification à l'étudiant à l'adresse e-mail fournie lors de la création du compte CEF ; l'étudiant dépose son dossier de demande de visa selon les dispositions présentées dans le message. Si les dates proposées ne conviennent pas, il est possible de contacter le Service des Visas par retour de mail et indiquer ses disponibilités.

De septembre à avril : l'étudiant peut se présenter au Service des Visas pour y déposer son dossier tous les mercredis de 10h00 à 11h00, sans rendez-vous. Si toutefois cet horaire ne convient pas, l'étudiant peut prendre rendez-vous aux date et horaire de son choix sur le site de l'Ambassade de France au Japon.

3. Remarques :

- Cette procédure est réservée exclusivement aux étudiants en mobilité encadrée ;
- Dans le cadre de la demande de visa, l'attestation d'inscription délivrée par Campus France en fin de processus est acceptée ;
- Une attestation de ressources en bonne et due forme devra être présentée aux autorités consulaires dans le cadre de la procédure de demande de visa.

2014年01月01日

Campus France – CEF の手続きおよびビザ申請手続き 交換・派遣留学生の場合

2014-2015 年度の手続き手順

1. 学生が直接 Campus France にコンタクトする場合の手続き手順：

- Campus France – CEF のアカウント内「学歴」の項目より、交換・派遣留学プログラムであることが記された証明書類を添付する。
- Campus France – CEF のアカウントへの記入がすべて完了したら、tokyo@campusfrance.org へメールにて知らせる。
- Campus France による入力内容の確認。
- Campus France – CEF のアカウント内メールボックスに、手続き料金に関するご案内のメッセージを受信。必ず内容を確認のこと。
- 手続き料金のお支払い・申告：Campus France によるお支払いの認証。
- Campus France - CEF オンラインシステムの手続きが完了したら、ビザの申請をすることができます。

5月～8月：オンラインシステムの手続き完了の翌週中に、在日フランス大使館領事部ビザセクションから、CEF のアカウントに登録したメールアドレスにメッセージが送られます。

このメッセージでの指示に従って、学生ビザの申請を行ってください。ビザセクションから連絡された日時に来ることができない場合は、メッセージを返信して、ビザセクションに都合の良い日時を連絡してください。

9月～4月：オンラインシステムの手続きが完了すると、毎週水曜日の10時～11時の間に、在日フランス大使館領事部ビザセクションで学生ビザの申請をすることができます。予約は不要です。

この時間帯に来ることができない場合は、フランス大使館のサイトから、ビザ申請の日時の予約をとった上でビザ申請を行ってください。

2. 大学の担当者から Campus France にコンタクトする場合の手続き手順：

- 日本またはフランスの大学の担当者から Campus France へコンタクトを取り、交換・派遣留学生のリストを送る。
- Campus France から手続きガイドを送付(サイト上でダウンロード可)。

c/o Ambassade de France au Japon 4-11-44, Minami-Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-8514 Tel : 03-5798-6000 Fax : 03-5798-6026 www.institutfrancais.jp
〒106-8514 東京都港区南麻布4丁目11-44 在日フランス大使館内

c/o Institut français du Japon - Tokyo 15, Ichigaya-Funagawara-cho, Shinjuku-ku, Tokyo 162-8415 Tel : 03-5206-2500 Fax : 03-5206-2501 www.institutfrancais.jp
〒162-8415 東京都新宿区市谷船河原町15 アンスティチュ・フランセ東京内

- 各学生が Campus France – CEF のオンラインフォームの入力作業を完了後、Campus France によりオンラインフォームを認証。(面接免除等の処理もこの時点。)
- Campus France-CEF のアカウント内メールボックスに、手続き料金に関するご案内のメッセージを受信。各学生は必ず内容を確認のこと。
- 手続き料金支払い・申告 : Campus France によるお支払いの認証。
- Campus France - CEF オンラインシステムの手続きが完了したら、ビザの申請をすることができます。

5月～8月 : オンラインシステムの手続き完了の翌週中に、在日フランス大使館領事部ビザセクションから、CEF のアカウントに登録したメールアドレスにメッセージが送られます。

このメッセージでの指示に従って、学生ビザの申請を行ってください。ビザセクションから連絡された日時に来ることができない場合は、メッセージを返信して、ビザセクションに都合の良い日時を連絡してください。

9月～4月 : オンラインシステムの手続きが完了すると、毎週水曜日の 10 時～11 時の間に、在日フランス大使館領事部ビザセクションで学生ビザの申請をすることができます。予約は不要です。

この時間帯に来ることができない場合は、フランス大使館のサイトから、ビザ申請の日時の予約をとった上でビザ申請を行ってください。

3. 備考

- この手続き手順は、交換・派遣留学生にのみ適用されます。
- Campus France-CEF の手続き完了後にダウンロードできる仮登録許可書(PDF ファイル)は、ビザ申請の提出書類として有効です。
- ビザ申請の際には、必ず正式な経済証明書の提出が求められます。